

Université de Nice – Sophia Antipolis
Faculté de droit, des sciences politiques, économiques et de gestion

Ref. PU

Travaux dirigés de droit constitutionnel :

Théorie générale de l'Etat

Année Universitaire 2009-2010 1er semestre

Enseignant : M. Antoine Gazano

Assistants : Groupes de M. Charles Connen de Crozals et de David Pavot

Séance 1 – Méthodologie

La dissertation n'est pas une récitation mais une démonstration, c'est-à-dire un raisonnement juridique logique, suivi et appuyé sur des éléments objectifs.

L'objet de la dissertation n'est d'autre nature que de contrôler les qualités essentielles d'un juriste :

- capacité à synthétiser des connaissances
- utilisation des connaissances pertinentes
- rigueur du raisonnement
- qualité rédactionnelle

Aspects particuliers

I – LE SUJET

- Ecrivez le en gros sur une feuille et lisez le bien plusieurs fois
- Analysez tous les termes du sujet en faisant notamment attention aux petits mots de liaison
- Identifiez dans l'espace (quel est le domaine concerné) et dans le temps le sujet
- Recherchez le thème central du sujet
- Recherchez le problème posé
- Recherchez l'intérêt du sujet (pourquoi la question est-elle posée ?)
- Notez toutes vos connaissances se rapportant au sujet sur des feuilles de brouillon, puis les trier suivant leur importance

II – L'INTRODUCTION

Elle est particulièrement importante. Elle se comporte en 7 étapes :

- L'attaque

Eviter les banalités du genre « Le sujet que nous allons traiter... » « De tous temps... », « le sujet que nous allons traiter... »

Vous pouvez par exemple commencer par une citation en relation directe avec le sujet, par un paradoxe relatif au sujet (a priori), ou une idée provocante.

A défaut, utiliser la technique de l'entonnoir en partant d'une idée plus générale englobant le sujet et arriver rapidement au sujet.

- Définition des termes du sujet

Il s'agit de rechercher la définition des termes qui composent le sujet ainsi que celle de leur corrélation ou de l'expression qui résulte de la réunion de l'ensemble de ces mots. Chaque mot ou chaque expression correspond en effet à un ou plusieurs points de droit. Définir les termes garantit d'être hors sujets. L'effort de définition permet de délimiter le sujet posé dès le début de l'exercice et d'identifier immédiatement ce qui ne relève pas de la question

- Délimitation du sujet

Fixer des limites à votre sujet, et écarter ici ce dont vous n'allez pas parler

- Précisez l'intérêt du sujet : pourquoi la question est-elle posée ? Il peut par exemple s'agir d'un intérêt politique, juridique, de comparaison

- Historique ou droit comparé (comment fonctionnent d'autres Etats)

- Problématique

C'est le point le plus important de la dissertation. Vous devez énoncer le(s) problème(s)

juridiques(s) qui se dégage(nt) du sujet. Si le sujet est énoncé sous forme de question, ne pas la reprendre telle quelle. La problématique figure généralement sous forme de question.

- L'annonce du plan.

Il doit logiquement découler de ce qui précède.

Annoncer la première partie en faisant figurer à sa suite (I), puis la seconde partie avec (II) à sa suite.

L'annonce de plan ne doit pas se résumer au recopiage des deux titres qui vont suivre, entrecoupées de « c'est pour cela que l'on verra dans une première partie ... » : c'est un style à proscrire à votre niveau d'étude.

Vous tirerez votre épingle du jeu en optant plutôt pour une phrase du style¹ :

« Superposition des ordres étatiques (I), participation des entités fédérées au pouvoir fédéral (II), ce sont là les deux critères de l'Etat fédéral ».

Au bénéfice de ces observations, nous examinerons successivement les conditions d'exercice de la dissolution (I) et ses différentes significations (II) ».

« Il est logique, dans ces conditions, d'examiner successivement les causes (I) et le processus (II) de la disparition de l'Union soviétique ».

Avec une petite phrase annoncez la première idée en faisant figurer (I) sa suite puis la seconde idée avec (II) A sa suite.

Dans tous les cas, faites un effort à propos de l'annonce du plan arcane principale à la fin de l'introduction.

III – LE PLAN

Il est nécessairement apparent : I A- 1)

Il est dialectique.

Les parties doivent être équilibrées.

Il doit être spécifique au sujet.

Il convient de faire un plan d'idée, et non un plan qui correspond à un cours pédagogique.

Lorsque vous avez un sujet de comparaison, ex : Comparez le *Président américain* et le *Président français*, ne jamais faire :

Le Président américain

Le Président français

Cherchez plutôt les points communs et les points divergents.

Efforcez vous de présenter les points les plus importants dans le I. B et le II. A

Exemple de plan techniques : les titres devront impérativement être **qualifiés**.

principe/exception

avant/après

organisation/fonctionnement

statut/pouvoirs

domaine/portée

exposé du droit en vigueur/critique du droit en vigueur

forces/faiblesses

conjoncturel/structurel

externe/interne

Néanmoins, les plans d'idées sont toujours préférables aux plans techniques.

IV – LES TITRES

Les titres doivent rendre commode une appréciation globale du raisonnement.

Ne pas faire de phrase, les verbes conjugués sont donc à bannir.

Eviter la conjonction « qui » et les participes présent.

Toujours QUALIFIER les titres.

V – LES CHAPEAUX ET TRANSITIONS

Après le titre de chaque partie, faire en 3 ou 4 lignes un chapeau annonçant les sous parties. Vous devez faire figurer (A) et (B), dans le chapeau des sous parties A et B, introduisez (1) et (2).

A la fin du A. faire une transition pour annoncer l'idée que vous allez présenter en B.

Idem entre I. et II.

VI – LE STYLE ET LA PRESENTATION

- phrases courtes
- écrire lisiblement

- employer un vocabulaire juridique précis.

Ex : une loi ou une constitution *dispose* tandis qu'un contrat *stipule*.

Ex : un projet de loi émane du pouvoir exécutif, une proposition de loi émane du pouvoir législatif

- ne pas employer d'abréviations
- Etayez vos idées par des exemple : 1 idée, 1 exemple

VII – LA CONCLUSION

Elle est facultative. Elle intervient pour ouvrir le sujet, ex : évolution juridique en cours.

Ne pas reprendre ce que vous avez dit dans le corps du devoir.

VIII – REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Si l'examen dure 3 heures :

- 15 à 20 mn sur le choix du sujet et l'état de vos connaissances
- 40 à 45 mn sur l'élaboration du plan et de la problématique
- 2 heures pour la rédaction. Seule l'introduction peut se faire au brouillon.
-

EXEMPLE DE PLAN

Sujet : la démocratie

I – La démocratie, règne du nombre

A – la démocratie par le vote

représentativité

suffrage universel

un homme, une voix

quelques limites cependant : découpage circonscriptions

B – la démocratie par la loi

la loi expression du peuple (du moins par le biais de ses représentants)

Locke : le pouvoir législatif est le pouvoir suprême de l'Etat, il était

sacré et immuable. JJ Rousseau : le législateur est souverain et la loi est

l'expression de la volonté générale. Carré de Malberg : la loi est l'expression de

la volonté générale et on ne peut pas lui assigner de domaine restreint

la loi assure la protection des libertés publiques et de l'intérêt

général

la nomophilie révolutionnaire jusqu'en 1958.

II – La démocratie, règne du droit

A – la démocratie par la constitution

la constit. est l'expression de la souveraineté populaire, puisque le peuple dispose du pouvoir constituant

supériorité de la Constit sur les loi (kelsen, carré de malberg)

la loi peut être contrainte aux droits fondamentaux ds ce cas contrôle de constit

B – la protection des droits et libertés fondamentaux, corollaire de la démocratie

une des fonctions essentielles de la constitution dans un Etat de droit

diffusée en All puis en Fce (décision du cons constit 1971)

les droits et libertés sont de portée générale et relative :
bénéficiaires définis largement.

Séance 2 – L'Etat unitaire : nature et évolution

Préparer le thème de la séance

Lecture

P. Pacter, *Droit constitutionnel*, Sirey, extraits.

Dissertation :

Déconcentration et décentralisation

Séance 3 – La fédération

Préparer le thème de la séance

Lecture :

M. Croizat, « Le fédéralisme aujourd'hui : tendance et controverses », RFDC 94, p. 58 et.

Dissertation :

L'Etat fédéré

Séance 4 – Le pouvoir constituant

Préparer le thème de la séance

Lectures :

Georges Burdeau, « Une survivance : la notion de Constitution », in *L'évolution du droit public – Etudes offertes à Achille Mestre*, Sirey, 1956, p. 54 et s.

Dissertation :

La notion de Constitution

Séance 5 – Les contrôle juridictionnel de la constitutionnalité des lois

Préparer le thème de la séance

Lecture :

D. Rousseau, *La justice constitutionnelle*, Coll. Clefs, Montchrestien, 1996, (extraits)

Dissertation :

L'existence d'un contrôle de constitutionnalité des lois est-elle un progrès ou une dérive de la démocratie ?

Séance 6 – Les modes d'expression de la souveraineté : l'élection

Préparer le thème de la séance

Lecture

L. Favoreu et al., *Droit constitutionnel*, Dalloz, 2008, extraits

Pas de travail demandé : interrogation sur les séances précédentes et le cours magistral

Séance 7 – Les modes d'expression de la souveraineté : les procédés de démocratie semi-directe

Préparer le thème de la séance

Lecture :

M. Bouissou, « Pour une réhabilitation de l'institution référendaire », in *Mélanges Burdeau*, p. 25 et s.

Dissertation :

Les procédés de démocratie semi-directe en Suisse et en Italie

Séance 8 – Le pouvoir exécutif britannique

Préparer le thème de la séance

Lecture :

J. Leruez, *Le système politique britannique*, A. Colin, 2001, p. 117 et s.

Dissertation :

Le Premier ministre anglais

Séance 9 – Le pouvoir exécutif allemand

Préparer le thème de la séance

Lecture :

A. Rainer, « L'élection et les compétences du Président fédéral allemand », *RDP*, 1995, p. 303 et S.

Dissertation :

La « Kanzlerdemonkratie »

Séance 10 – Le Président des Etats-Unis d'Amérique

Préparer le thème de la séance

Lecture :

P. Gaulmin, « Le droit de veto présidentiel aux Etats-Unis », *RFDC*, 1998, p. 251 et s.

Dissertation :

La séparation des pouvoirs aux Etats-Unis